

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023
PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le six avril deux mille vingt-trois à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. David REDON, Maire, pour délibérer en session ordinaire.

Date de convocation : 30/03/2023.

Etaient présents : MM. David REDON, maire ; Christian AÏÇOBERRY, Mme Christiane BERGÈRE, M. Alexandre FARENZENA, Mme Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT adjoints ; Mmes Dominique GARDÈRE, Simone BEZIER et M. Amaury GOUEDO.

Pouvoir(s) de : Pascale MAURIN à Christian AÏÇOBERRY ; de Jean-François BOLÉAT à David REDON.

Étai(en)t excusé(e)s : Mme Valérie NIOTOU.

Étai(en)t absent(e)s : M. Mathieu BARENOT.

Secrétaire de séance : Dominique GARDÈRE.

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le conseil municipal réunit les conditions pour délibérer valablement. Le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2023 n'appelle aucune remarque de la part du conseil municipal et il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Délibération pour une demande de subvention au Département pour les travaux de réhabilitation de la mairie
Accord du conseil municipal pour rajouter ce point à l'ordre du jour.

I) FISCALITE

➤ **VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2023**

Le maire informe le conseil municipal qu'en 2023 les communes peuvent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation (TH) qui s'appliquera uniquement à la taxation des résidences secondaires et à celle des logements vacants (THLV).

Le maire propose de voter les taux proposés par l'état de notification n° 1259 comme indiqués ci-après :

Taxes	Base d'imposition prévisionnelles 2023	Taux 2023	Produit attendu 2023
Taxe foncière (bâti)	592 300	34,18 %	202 448
Taxe foncière (non bâti)	30 800	59,05 %	18 187
Taxe d'habitation	116 592	10,76 %	12 546
Produit fiscal attendu			233 181

Après avoir entendu les précisions du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer pour l'exercice 2023 les taux comme indiqués ci-dessus.

Délibération n° 2023/018 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

II) FINANCES

➤ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Le budget primitif de l'exercice 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Pour la section de Fonctionnement	795 790,00 Euros
Pour la section d'Investissement	828 570,00 Euros
Soit un total de	----- 1 624 360,00 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif de l'exercice 2023.

Délibération n° 2023/019 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		697 041,00	0,00	0,00	795 790,00	795 790,00	0,00	795 790,00	795 790,00
011	Charges à caractère général (3)	261 151,50	0,00	0,00	290 533,81	290 533,81	0,00	290 533,81	290 533,81
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	226 770,00	0,00		261 700,00	261 700,00		261 700,00	261 700,00
014	Atténuations de produits	1 776,00	0,00		1 776,00	1 776,00		1 776,00	1 776,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	59 850,00	0,00	0,00	69 400,00	69 400,00	0,00	69 400,00	69 400,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		549 547,50	0,00	0,00	623 409,81	623 409,81	0,00	623 409,81	623 409,81
66	Charges financières	12 106,00	0,00		10 285,00	10 285,00		10 285,00	10 285,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	50,00			50,00	50,00		50,00	50,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		12 156,00	0,00	0,00	10 335,00	10 335,00		10 335,00	10 335,00
Total des dépenses réelles		561 703,50	0,00	0,00	633 744,81	633 744,81	0,00	633 744,81	633 744,81
023	Virement à la section d'investissement	135 337,50			162 045,19	162 045,19		162 045,19	162 045,19
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		135 337,50			162 045,19	162 045,19		162 045,19	162 045,19

D002 Résultat reporté ou anticipé (5) 0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées 795 790,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		522 392,71	0,00	557 172,80	557 172,80	557 172,80
013	Atténuations de charges (2)	1 365,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	22 036,71	0,00	23 200,80	23 200,80	23 200,80
73	Impôts et taxes (sauf 731)	21 268,00	0,00	20 977,00	20 977,00	20 977,00
731	Fiscalité locale	256 974,00	0,00	283 181,00	283 181,00	283 181,00
74	Dotations et participations (2)	210 007,00	0,00	214 492,00	214 492,00	214 492,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	10 742,00	0,00	7 322,00	7 322,00	7 322,00
Total des recettes de gestion des services		522 392,71	0,00	557 172,80	557 172,80	557 172,80
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		522 392,71	0,00	557 172,80	557 172,80	557 172,80
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7) 238 617,20

Total des recettes de fonctionnement cumulées 795 790,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 778 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		686 446,78	7 385,16	0,00	759 398,19	759 398,19	0,00	759 398,19	766 783,35
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	42 325,18	0,00	0,00	24 378,00	24 378,00	0,00	24 378,00	24 378,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	164 813,60	5 585,16	0,00	151 536,19	151 536,19	0,00	151 536,19	157 121,35
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	426 831,00	1 800,00	0,00	541 459,00	541 459,00	0,00	541 459,00	543 259,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		633 969,78	7 385,16	0,00	717 373,19	717 373,19	0,00	717 373,19	724 758,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	39 977,00	0,00		42 025,00	42 025,00		42 025,00	42 025,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		39 977,00	0,00	0,00	42 025,00	42 025,00	0,00	42 025,00	42 025,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		673 946,78	7 385,16	0,00	759 398,19	759 398,19	0,00	759 398,19	766 783,35
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	12 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		12 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8) 61 786,65

Total des dépenses d'investissement cumulées 828 570,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		614 773,08	5 304,25	759 398,19	759 398,19	764 702,44
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	149 369,50	5 304,25	153 797,00	153 797,00	159 101,25
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	300 000,00	0,00	399 600,00	399 600,00	399 600,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		449 369,50	5 304,25	553 397,00	553 397,00	558 701,25
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	29 841,08	0,00	43 731,00	43 731,00	43 731,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	225,00	0,00	225,00	225,00	225,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		30 066,08	0,00	43 956,00	43 956,00	43 956,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		479 435,58	5 304,25	597 353,00	597 353,00	602 657,25
021	Virement de la section de fonctionnement	135 337,50		162 045,19	162 045,19	162 045,19
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		135 337,50		162 045,19	162 045,19	162 045,19

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7) 0,00

Affectation au compte 1068 (8) 63 867,56

Total des recettes d'investissement cumulées 828 570,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DE REHABILITATION DE LA MAIRIE**

Le maire explique au conseil municipal que dans le cadre de la conservation du patrimoine écrit (archives) le Conseil Départemental subventionne les travaux d'amélioration des conditions de conservation des locaux d'archives. Il propose de réaliser un plafond coupe-feu dans la mairie entre le plafond du rez-de-chaussée et le plancher de l'étage de la mairie pour éviter la propagation du feu dans les archives en cas d'incendie. Afin de financer ce projet, il propose donc de demander une subvention au taux maximal de 25 % pour une dépense plafonnée à 120 000 € HT majorée du Coefficient De Solidarité (CDS) de 1,17.

Le maire propose au conseil municipal le plan de financement suivant :

	TRAVAUX PROGRAMMES	Montant HT (€)	TVA (20 %)	Montant TTC (€)
MONTANT DES TRAVAUX	Murs intérieurs accueil Borderie	6 124.16	1 224.83	7 348.99
	Fondation et facade en U Bordereie	14 795.09	2 959.02	17 754.11
	Carrelage et plinthes Belluzzo	5 926.20	1 185.24	7 111.44
	Eclairage accueil Ael	5 625.84	1 125.17	6 751.01
	Fresque Aussel	8 060.00	0.00	8 060.00
	Banque accueil et placards Daney	404.00	80.80	484.80
	Electricité, plomberie, chauffage CRESPIN	8 334.51	1 666.90	10 001.41
	TOTAL des travaux	49 269.80	8 241.96	57 511.76
PLAN DE FINANCEMENT	Subvention Conseil Départemental (25%) plafonnée à 120 000 € + CDOS 1,17	14 411.42	0,00	14 411.42
	Prise en charge par la commune	34 858.38	8 241.96	43 100.34
	TOTAL du financement	49 269.80	8 241.96	57 511.76

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de demander au Conseil Départemental l'attribution d'une subvention pour ces travaux à hauteur de 25 % du montant HT plafonné à 120 000 € + majoration du coefficient de solidarité de 1,17 soit une subvention de 14 411,41 € ;
- AUTORISE le maire à signer tous les documents utiles à la demande de subvention ;
- PRECISE que le financement complémentaire sera assuré par autofinancement et la somme sera inscrite au budget primitif de 2023.

Délibération n° 2023/020 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

➤ **VOTE DES SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS**

A.C.A.P. (Association culturelle des Amis de porchères)

Pour l'année 2023, l'ACAP sollicite l'attribution d'une subvention de 450 € auprès du conseil municipal. Le maire propose de leur attribuer la somme demandée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder une subvention de 450 € pour l'année 2023 à l'association ACAP.

Délibération n° 2023/021 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

A.C.C.A. (Association communale de chasse agréée)

Pour l'année 2023, l'ACCA sollicite l'attribution d'une subvention de 150 € auprès du conseil municipal. Le maire propose de leur attribuer la somme demandée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder une subvention de 150 € au titre de l'année 2023 à l'association ACCA.

Délibération n° 2023/022 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

A.D.D.A.H.33 (Association de Défense des Droits des Accidentés et des Handicapés)

Pour l'année 2023, l'ADDAH 33 sollicite l'attribution d'une subvention auprès du conseil municipal. Le maire propose de leur attribuer la somme de 70 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder une subvention de 70 € pour l'année 2023 à l'ADDAH33.

Délibération n° 2023/23 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

ANCIENS COMBATTANTS

Pour l'année 2023, les Anciens Combattants sollicitent l'attribution d'une subvention de 50 € auprès du conseil municipal. Le maire propose de leur attribuer la somme demandée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder une subvention de 50 € pour l'année 2023 à l'association des Anciens Combattants.

Délibération n° 2023/24 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

ANIM'TON BOURG

Pour l'année 2023, l'association Anim'Ton Bourg sollicite l'attribution d'une subvention de 1 500 € auprès du conseil municipal pour les festivités suivantes : la fête agricole, les marchés nocturnes, le feu de la Saint Jean etc...

Compte tenu des projets présentés par la Présidente, le maire propose de leur attribuer cette somme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 09 voix « Pour » décide d'accorder une subvention de 1500 € pour l'année 2023 à l'association Anim'Ton Bourg.

Mme Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, Présidente de cette association, ne participe pas au vote.

Délibération n° 2023/25 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

Au Parc du Château de Chollet

L'association Au Parc du Château de Chollet sollicite l'attribution d'une subvention de 150 € auprès du conseil municipal pour organiser la fête de la musique 2023. Le maire propose de leur attribuer la somme demandée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder une subvention de 150 € pour l'année 2023 à l'association Au Parc du Château de Chollet.

Délibération n° 2023/26 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

Avenir de la Double

Pour l'année 2023, l'Avenir de la Double sollicite l'attribution d'une subvention de 2 000 € auprès du conseil municipal. Le maire propose de leur attribuer la somme demandée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder une subvention de 2 000 € pour l'année 2023 à l'Avenir de la Double.

Délibération n° 2023/27 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

COMITE DES FETES DE PORCHERES

Pour l'année 2023, le Comité des Fêtes sollicite l'attribution d'une subvention de 2 700 € auprès du conseil municipal pour l'organisation des festivités. Le maire propose de leur attribuer la somme demandée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 09 voix « Pour » décide d'accorder une subvention de 2 700 € pour l'année 2023 à l'association du Comité des Fêtes de Porchères.

M. Alexandre FARENZENA, Président de cette association, ne participe pas au vote.

Délibération n° 2023/28 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

Croix Rouge Française

Pour l'année 2023, la Croix Rouge Française sollicite l'attribution d'une subvention de 150 € auprès du conseil municipal. Le maire propose de leur attribuer la somme demandée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder une subvention de 150 € pour l'année 2023 à la Croix Rouge Française.

Délibération n° 2023/29 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

Filous de l'Isle

Pour l'année 2023, les Filous de l'Isle sollicitent l'attribution d'une subvention auprès du conseil municipal. Le maire propose de leur attribuer la somme de 150 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder une subvention de 150 € pour l'année 2023 à l'association les Filous de l'Isle.

Délibération n° 2023/30 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

G.D.S.A. (Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles) :

Pour l'année 2023, le GDSA sollicite l'attribution d'une subvention auprès du conseil municipal. Le maire propose de leur attribuer une subvention de 100 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder une subvention de 100 € pour l'année 2023 au GDSA 33.

Délibération n° 2023/31 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

G.R.A.H.C. (Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Coutras) :

M. AÏÇOBERRY, 1^{er} adjoint au maire, explique que le Président de l'association, M. David REDON, sollicite l'attribution d'une subvention de 100 € auprès du conseil municipal. Le 1^{er} adjoint au maire propose de leur attribuer la somme demandée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 09 voix « Pour », décide d'accorder une subvention de 100 € pour l'année 2023 au GRAHC.

Monsieur David REDON, Président de cette association, ne participe pas au vote.

Délibération n° 2023/32 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

JEUNES SAPEURS-POMPIERS DU LIBOURNAIS

Pour l'année 2023, la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Libournais sollicite l'attribution d'une subvention auprès du conseil municipal. Le maire propose de leur attribuer la somme de 100 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder une subvention de 100 € pour l'année 2023 à la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Libournais.

Délibération n° 2023/33 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

Secours Populaire Français

Pour l'année 2023 le Secours Populaire Français sollicite l'attribution d'une subvention auprès du conseil municipal. Le maire rappelle que la commune verse depuis plusieurs années une subvention au Secours Populaire Français pour les soutenir dans leur lutte contre la précarité et propose de leur attribuer la somme de 150 € comme l'année dernière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder une subvention de 150 € pour l'année 2023 au Secours Populaire Français.

Délibération n° 2023/34 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

VI.EN.VI. (Vivre en Vallée de l'Isle) :

Monsieur Christian AÏÇOBERRY, 1^{er} adjoint au maire, informe que pour l'année 2023, le Président de l'association VIENVI, Monsieur David REDON, sollicite l'attribution d'une subvention 150 € auprès du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 09 voix « Pour », décide d'accorder une subvention de 150 € pour l'année 2023 à l'association VI.EN.VI.

Monsieur David REDON, Président de cette association, ne participe pas au vote.

Délibération n° 2023/35 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

Vivons avec le Moulin de Porchères :

Monsieur Christian AÏÇOBERRY, 1^{er} adjoint au maire informe que dans le cadre de son activité, le Président de l'association, M. David REDON, sollicite auprès de la commune une subvention de 1 500 Euros. Monsieur Christian AÏÇOBERRY propose d'accorder cette subvention pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 09 voix « Pour », décide d'accorder une subvention de 1 500 € pour l'année 2023 à l'association « Vivons avec le Moulin de Porchères ».

Monsieur David REDON, Président de cette association, ne participe pas au vote.

Délibération n° 2023/36 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

COOPERATIVE SCOLAIRE DE PORCHERES

Le maire explique au conseil municipal que les enseignantes des classes de Grande Section et Cours Préparatoire de l'école de la Mousquetière à Porchères souhaitent organiser une classe de découverte Cirque et Nature du 24 au 26 mai 2023. Elles sollicitent une subvention de 1 170 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder une subvention de 1 170 € à la Coopérative scolaire de Porchères pour financer cette classe de découverte pour l'année 2023.

Délibération n° 2023/37 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

III) QUESTIONS/INFORMATIONS DIVERSES

❖ GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPU)

Le maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2020 la Gestion des Eaux pluviales Urbaines (GEPU) était confiée aux communautés d'agglomération. Lors de la conférence des maires du 11 janvier 2023 il a été décidé que la compétence GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) sera dorénavant déléguée aux communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire de Porchères, M. David REDON	Le Secrétaire de séance, Mme Dominique GARDÈRE
---------------------------------------	--